

JOURNAL RÉGIONALISTE HEBDOMADAIRE

de la

Bretagne et des Bretons Emigrés

ABONNEMENTS :

Table with 2 columns: Country (FRANCE, ÉTRANGER) and Duration (1 an, 3 an). Prices range from 4 fr to 9 fr.

Les Abonnements partent des 1er et 10 et sont payables d'avance

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste

Ar Bobl

Rédacteur en Chef: F. Jaffrennou "Taldir"

"Evid ar Vro dre ar Bobl"

"Frankiz da beb Barn!"

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Rue des Carmes, CARHAIX CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS :

Table with 2 columns: Type of insertion (Ann. et Récl., Chronique Locale, Faits Divers) and Price (0 fr. 20, 0 fr. 25, 0 fr. 50, 0 fr. 75).

On traite à forfait pour les Annonces plusieurs fois répétées

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

AN NERZ

Meur a hini a gred penoz evit kaout nerz, eo red beza eur peiz treujad, den, braz ha korvek, kaout ezli mentek ha tpo, eur bruched ledan, eur c'hoig taro... Error braz kement-se! Na lavaran ket na ve ket eno eur merk a zivavez de-meuz an nerz, mez kement-se n'eo ket gwirionez atao, rag allesoc'h a zen bihan, nervus na paket mad, a zo nerz ennan, evid er pejou Jean-ted, a ziskar aliez eur c'houezenaden.

Memez tra e c'heller da lavaret dez ar broioù. Nerz ar broioù n'ema ket en o ledander, nag en niver o armetou, n'eo ket red d'eur vro beza ken braz hag ar Russi, evid beza nerzus. Rag sellit dez ar Transvaal; pegen bihan bennag e oa, ez eo bet nerzusoc'h evid Bro-Saoz. Pegen dister bennag eo ar Japon e kenver ar Russi, eo nerzusoc'h evid ar Russi.

Nerz eun den a zo en he wad, ha nerz eur vro a zo en he Spered. Eun den bihan en dez nerz, mar deo pur ha divlam e wad, ha distou e wazed. Eur Vro vilhan he dez nerz, mar deo iac'h he Spered a beb kontam estranjour, ha mar talc'h mad d'ar peiz a zo dez he natur he-unan.

Hag a'chano e c'hellomp konklui penoz Breiz a zo nerzusoc'h evid Franz, petra bennag m'eo bihan. N'he dez ket ezom e fessou a-bed da grenn dirag brazder he amezegz. Ha prout a rin kement-ma. Petra eo bet Bro-Chall en amzer dremenet? Eun tanmik korn-douar a netra, eun neubedid parkou tro var dro da Bariz, a oa neuze eun tam bourkik. Petra eo deut da veza? Eur Vro vraz, leun a beb sort burzudou kaër, ha brein a beb sort loustou, eur vroad bet gouarnet e kant doare dishenvel, gant gouarnourien deut er-meaz dez dek gouenn-tud dishenvel ive an eil dez eben, eur vroad a c'houer-hemen-nerien deoc'h, a sklavourien liirie, a vestrou gwechall, a lakizien brema, en eur gir eur vro hag e c'hallfed komparaki dez ar statu a zo disklriet er Bibl Santel: aour he fenn, ar'chant he bruched, arm he c'hrozellou, dir he diouar, ha pri he zreid. Bro-Chall a ro d'ar Bed-Holl ar sebiand divavez dez an Nerz, ha koulskoude da neb a anvez mad an traou, Franz gant he burzudou, Franz gant he ijinou, Franz gant he c'haërderiou a beb sort, Franz gant he langach brudet, a zo henvel dez eur c'houizgel leun a avel, c'houezet en tu-hont da c'halloud he c'houezen, hag a strako evel eun tenn, an disterra ma vo stoket outhi gant ar biz.

Perag ze? Abalamour Franz n'he dez Spered a-bed. Pa lavaran Spered e komzan dez Skiant natural eur ouenn-tud, ha nan dez Kompenzation an empenn.

E-pelec'h, Bretonned admiratourien Bro-Chall, tud dallet gant letneriou, e velet-hu e Franz eun dra bennag hag a c'hallfe beza abek d'ho karantez evid ar vro-ze? Petra ta zo bet great d'eooc'h a gen mad, petra nouz touellet kement o spered ma'z oc'h c'hoaz, en Ugentved Kantved, o kredi eo mam d'eooc'h eur seurt Bastardez gwis- ket gant dillajou alaouret, bet laëret gant'hi? Pelec'h e velet-hu Spered Bro-Chall? Hag en he skriva- gnerien eo? Holl o dez amprestet o ijin digant Rom hag ar Gresianed. Hag en he relijion eo? Peseur relijion he dez-hi hag a ve henvel dez hoc'h hini? Hag en he ijinou eo? Ar Saozon hag an Allmanted o dez o digaset d'ez. Hag en he langach eo? Gret eo a bejou hag a dammou. Hag en he c'houarnamant eo? Ar c'houarnamanchou tremen- nelen Franz, Rouane hag Impalaë- rien, o dez mouget ahanoec'h; ar gouarnamant a zo brema, a zo etre douarn paotred ar C'hreizteiz, pere o dez kâz diouzoc'h holl. Hag en he arme eo? An arme-ze a zo leun a dreitourien. Hag en he skouadrenno- uzo? Ar skouadrenno-uzo, Bretonned diskiant, a zo leun gant Bretonned eveldeoc'h, ha p'o pezo c'hoant, ar skouadrenno-uzo a vezo ho tra.

Ar Franz a zo henvel dez eur gwiald mil holl. Ar wiaden a zo great gant kout, ha pa zifillio eun neuden hepken, ar gwiald holl a ielo da heul; al houiou eo ar mil langach dishenvel a ve kozeet war he douarou, etre Lill ha Marsell, etre Nancy ha Brest. N'ouz ket eur vro hag a ra kement a vech evel Franz, da rei da gredi d'an dud eo ar galleg he langach, ha koulskoude, war eiz milion ha tregont a Franzizien, mar'z euz dek milion a c'hallegerien diskot, sethu holl.

Ouspenn, Franz, hag a zebiant d'eooc'h beza ken nerzus, ken krenv, n'he dez an aparanz-ze nemed bennoz d'he administration enkreiz- et en Pariz. Eur wiad-kevid a zo patrom an administrasion, pe ar renadurez-ze; eur wiad-kevid eo parfeta labour a c'hallfer gweled; lakit ar gevieden e kreiz he rouante- lez dantelez, hag ho pezo eun ide dez Pariz e-kreiz ar Franz. Mez krak, ma teui eun taol skubelen, hag ar steuen gaër a voñmit diraz- hi, a vo netraet o ber amzer! P'jou a roli var Franz an taol skubelen- ze!...

Bretounned, grit eur sell brema var ho pro hoc'h-unan, rag c'houi c'heuz ar vro d'eooc'h hoc'h-unan, bet sonj, eur vro goz-koz, temzet gant ho c'houezen, hag eskern ho tadou, kelc'hiet gant eur c'houriz- vor a zo he gwella gwarant var dri du, staget dez Europ gant eur ven- douar hepken, etre Naoned ha Sant-Malo, eur vro hag a vev diou- thi, ha warnhi, tri milion hanter a dud!

Ar vro-ze, daoust m'eo bihan, a zo eur vro ken nerzus, ken eo bet chozet en he zao, adreuz d'an am- zeriou, kaër zo bet ober brezel d'e- zi gant an holl. Ar broadou all o zo kosaet, hi na gosa ket; ken kaled eo he c'horf, hag he fenn ive, bre- ma evel en amzer dremenet. He c'halao a zo ioutank ha tom, he gwad a zo mad, rag he bugale, ken

niverus ha dellou ar gwez, a ve red d'ezo dilania er-meaz o bro, dre ma n'all ket o mam-douar o maga- holl. Eur vro nerzus eo d'en em zi- fenn ha da stourm. Henvel eo ouz eur roc'h a dor meur a vorzol arak terri. He bugale a zo labour- erien dre natur: ar fensantiz n'eo ket anavezet en o mesk. Da sou- darded ec'h eont gant bolontevad; martoloded e karchent holl beza; p'aniet o dez var douarou ar vro, beteg beza great ganto e meur a lec'h, douarou kenta klast, dez douarou distruj gwechall. En neubed amzer, eo barrek ar ouenn- tud a vev en Breiz-Izel, da dapout ar broioù-all, ha d'o zremen. An di- veza o finval, ec'h arru ar genta er pâl.

Eur fonz douar pinvidik he dez, hag a c'hell soutenn hevelidigez gant fonz douar neb bro bennag. Eur binvidigez hag a zo neve c'ha- vet enhi, eo he mengleuzio meind- o (Paol-Plevin-Motreff), pere a ba- ko re Angers gant an amzer.

Breiz he dez eur iez kaër meur- bed ha gweuz dreist. Eur spered o dez he habitanted, hag a ra ma anavezet eur Breton dre-holl e-ouez an dud all, kouz ha ma anavezet eur Saoz pe eur Prusian; e-lec'h eur Gall a zo henvel dez bep sort tud.

Dre gement-se holl, e c'hell hardi beza fouge enomp gant hon Broik, rag en despet ma'z eo bihan, ez euz eun dra bennag en he natur a lak enhi eun Nerz burzudus!

JAFFRENNOU.

N.-B. - An trista en affer, eo ne n'ouz ket aounikoc'h pobl evid ar Vretonned. Savit ho penn eur wech bennag 'ta, Sach'an-Dien!

Chute du Ministère Combes

Après la séance de samedi dernier, au cours de laquelle M. Combes ne recueillit péniblement que 10 voix de majorité, dont 5 voix de ministres, pour approuver son programme, le président du Conseil prit la ferme résolution de remettre entre les mains de M. Loubet la démission collective du cabinet qu'il préside depuis le 7 juin 1902, c'est-à-dire depuis trente-et-un mois.

Le décès de la mère de M. Loubet a seul empêché l'ouverture officielle de la crise. La succession de M. Combes est briguée par MM. Rouvier, Brisson, Delcassé, Doumer, et... Jonnart. On a parlé également de Clémenceau et de Jaures. En tout cas, celui qui prendra la succession d'un homme néfaste comme le fut Combes, assumera une lourde responsabilité.

Quant à nous autres les Bretons, sans distinction d'opinions, nous nous réjouissons tous de la chute de

ce ministre qui a insulté si souvent notre pays et notre langue en plein Parlement, et qui a ouvert contre les ministres du culte catholique en Bretagne l'ère des suppressions de traitements sur délations anonymes. Avec lui, nous en sommes persuadés, prendra fin cette politique mes- quée de mouchardise et de persé- cutions, et si les ruines qu'il a se- mées en France sont, pour la plu- part, irréparables, du moins espé- rons-nous que le Cabinet qui lui succédera sera animé envers les Bretons d'un plus grand sentiment de tolérance et de justice.

Sa dégringolade fera sortir de toutes les poitrines françaises et bretonnes un grand soupir de soulagement.

A l'heure où paraîtront ces lignes, nous espérons que Combes et les siens seront rentrés dans le néant.

Ar Bobl.

Echos et Nouvelles

La crise du sel Les propriétaires, paludiers et saulniers des marais salants de l'Ouest, font circuler actuellement une pétition tendant à obtenir du ministre des travaux publics le refus de toutes nouvelles concessions de mines de sel en France. Cette pétition est basée sur les considérations suivantes: 1° Sont inutiles à la consommation; 2° Elles seront onéreuses pour le budget; 3° Elles achèveront la ruine irrémissible des marais salants en Charente-Inférieure, Vendée, Loire-Inférieure et Morbihan.

Un rapide exposé de la crise économique par où passera l'industrie du sel suffira à montrer le bien fondé de cette réclamation.

Lorsqu'en 1860, l'Etat renonça au monopole du sel, les concessions de mines dans l'Est augmentèrent dans des proportions énormes. Il se produisit une surproduction, dont les produits, aidés par des tarifs spéciaux de chemins de fer, ne tardèrent pas à envahir tous les marchés d'écoulement qu'approuvision- naient, presque seules autrefois, nos salines de l'Ouest. Il en résulta que les salines de l'Ouest qui fournissaient à l'alimentation française 205.000 tonnes en 1857, n'en fournissaient plus que 42.282 tonnes en 1889. Les prix passèrent de 40 fr. à 5 fr. la tonne; et mal- gré cela le prix du kilogr. de sel n'a ja- mais varié, il est toujours de 0 fr. 20.

Les marais salants furent en partie abandonnés par ceux qui les exploi- taient, ou ceux qui les permettaient transformés en terres labourables.

Depuis deux ans, grâce à l'organisa- tion des Syndicats salicoles, la situa- tion s'est très largement améliorée et promet un avenir meilleur. Il serait donc vraiment navrant de voir un nou- veau malheur atteindre les 20.000 per- sonnes, formant plus de 4.000 familles, qui composent les populations salicoles des départements de l'Ouest.

Les conséquences des nouvelles con- cessions seraient: augmentation de la

surproduction; ruine absolue des pro- ducteurs de l'Ouest, incapables de lutter contre cette nouvelle concurren- ce; préjudice pour le fisc qui par suite de la disparition d'une nouvelle partie des marais perdrait l'impôt fon- cier.

La mort de M. Loubet mère Mme Loubet mère n'avait jamais voulu quitter la terre de Marsanne, où elle avait vécu avec son mari. D'une grande bonté, elle était aimée de tous ceux qui l'approchaient. Elle s'était ré- jouie de l'élevation de son fils à la pre- mière magistrature de la République, mais elle avait continué à vivre très simplement. Ses plus grandes joies consistaient dans les rapides voyages que le président, lorsqu'il pouvait dé- laisser pour un instant les affaires pu- bliques, faisait auprès d'elle plusieurs fois chaque année.

Dimanche, dans l'après-midi, à trois heures, Mme Loubet qui était souf- frante depuis quelque temps, succom- bait à une congestion pulmonaire.

Ses obsèques ont eu lieu à Mar- sanne, très simplement, mais au milieu d'une grande affluence d'hommes poli- tiques et de personnes de la famille. Le Président est rentré aussitôt à Paris par le rapide de Nice, en raison de la gravité de la situation politique.

Un naufrage sur les côtes d'Angleterre Au cours de la violente tempête sud- est, qui s'est déchaînée lundi, le bateau de pêche breton Gloire de Marie est venu se jeter à la côte auprès de l'île de Wight.

La barque, fuyant devant la bour- rasque, a jeté l'ancre à environ cent mètres de la pointe de Dunmose, à une faible distance de la ligne des brisants.

L'équipage, composé de cinq hom- mes, a pris place dans le canot de la barque, mais quand ils ont voulu ga- gner le rivage, leur frêle embarcation a été saisie par une vague énorme et a sombré, précipitant les hommes à la mer.

Plusieurs personnes assistaient au drame du rivage. Un jeune Anglais, Daniel Day, s'est précipité courageusement à la mer pour tenter de secourir un marin qui avait gagné un rocher, sur lequel il essayait de se maintenir.

Daniel Day, qui s'était enroulé une corde autour du corps, a tenté d'at- teindre les rochers, mais il n'a pu s'ap- procher à plus de 15 mètres, et l'infor- tuné marin, balayé par les vagues, a été précipité dans les flots et noyé.

Cinq cadavres ont été rejetés par la mer. On n'a pas, jusqu'à ce jour, établi leur identité.

Thalamos continue Il devient très encombrant ce mé- chant universitaire, qui est pris de la tentation de la réclame! Il faut que tous les jours on parle de lui. Les jour- naux publient ses lettres rectificati- ves; le Conseil d'Etat va perdre son temps à examiner la formule de la dé- cision trop indulgente qui l'envoyait de Condorcet à Charlemagne. Ce n'est pas tout, hélas!

Lundi 30 janvier, il conférenciera pour la seconde fois à l'Université populaire du faubourg Saint-Anthoine, et, cette fois, il s'en prendra de nouveau à Jeanne d'Arc. Est-ce pour rectifier les hérésies déjà prononcées devant de jeunes lycéens, qui en ont été indignés? Non, certes. Aux vitrines de toutes les librairies s'étale une brochure verdâ-

tre, dans laquelle, en un style pénible- ce destructeur de l'héroïne du patriotisme s'efforce de démontrer qu'il convient de faire la partie de l'histoire et de la légende!

Ce qu'il convient de constater, c'est l'agitation créée par ce professeur qui devrait faire sa classe consciencieuse- ment sans offenser les convictions de ses élèves.

La charge du soldat allemand La réduction de la charge du soldat a provoqué en Allemagne l'essai d'une marmite en papier, destinée à rempla- cer les marmites en aluminium dont sont dotées certains régiments d'infan- terie.

L'innovation serait empruntée aux Japonais, qui eux, font usage de mar- mites en papier, non seulement en temps de guerre, mais aussi dans la vie domestique de tous les jours.

Faites de papier-parchemin très mince et non moins résistant, les « ga- melles » allemandes ont une contene- nance de 2 à 3 litres. Elles peuvent se plier comme un mouchoir, ne tiennent pas beaucoup plus de place et pèsent une cinquantaine de grammes. Leur prix de revient ne dépasse pas 10 cen- times. Il est vrai qu'en raison de leur fragilité même, les marmites de papier ne sauraient voir le feu plus de huit fois!

On ne dit pas si, ensuite, elles peu- vent servir de combustible.

Vote des députés bretons Voici comment, dans la séance du 14 janvier (interpellation sur la poli- tique générale du cabinet), se sont ré- partis les votes des députés bretons. Le scrutin le plus important de la séance a été celui sur la première partie de l'ordre du jour Bienvenue-Martin, ainsi conçu: « La Chambre, approuvant les dé- clarations du gouvernement. » Cette première partie a été adoptée par 287 voix contre 281.

Ont voté pour: MM. Isnard, Cloarec et Le Bail. Ont voté contre: MM. de Kerjégu, Villiers, Gayraud, Miossec, Dubuis- son, de Mun et Hémon.

Ont voté pour: MM. Baudet, Le Troadez et Armez. Ont voté contre: MM. de Lagen- taye, du Roscoat, Ollivier, Mando, Li- mon, de Rosambo.

«A voté pour: M. Guileysse. Ont voté contre: MM. Lamy, Guillo- teaux, de Rohan, de Lanjuinais, de Boissieu, de l'Estourbeillon et Forest.

Odysse d'un sergent Le sous-officier Tranchard, du 151^e de ligne, traduit, mardi, devant le conseil de guerre, pour vol, faux et abus de confiance, a été acquitté à l'unani- mité.

Le 12 juillet 1895, le sergent Tran- chard, du 151^e régiment d'infanterie, alors à Belfort, fut condamné par con- tumace, par le conseil de guerre de Besançon, à cinq ans de travaux for- cés, à la dégradation militaire et à vingt ans d'interdiction de séjour, pour vol de 1.400 francs au préjudice de l'Etat, faux et abus de confiance. Tranchard, après avoir vécu deux ans au Luxembourg, s'engagea dans la légion étrangère sous un faux nom et redevint sergent-major, rengagea et, le 1^{er} août 1904, révéla son identité. Il remboursa la somme détournée et

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 17

JANE DE LESMEUR Grand Roman inédit Par Yves SÉBILLOT

... Oui... je me souviens, il avait parlé qu'il avait autrefois enlevé une petite fille, oui... j'avais bien compris, à son récit, que cette petite fille était ma cousine... c'est pour cela que j'ai tué... il avait bien une cicatrice au front... c'était donc bien lui!...

Mais qu'a-t-il dit qu'elle fut devenue... je ne me souviens plus... ah! si! il la perdit dans la forêt... le jour même... qu'est-elle devenue depuis? Soudain une idée jaillit dans son esprit: — Perdue dans une forêt... mais... n'est-ce pas dans un forêt que Made- moiselle de la Forest fut trouvée? Elle a dans les dix huit ans les cheveux noirs... serait-ce par hasard?... mais oui, cette folle provenant de la chute... non, ce n'est pas possible, pourtant... si... mais si... alors, Marie de la Forest... serait... c'est... ah! c'est Jane de Lesmeur! Et poussant un cri, Yves se renversa en arrière, tremblant, se cachant la figure avec ses mains, et son cœur bat-

tant à se rompre, tandis que tout, alentour, était solitaire et que dans l'air les doux petits oiseaux gazouillaient comme au temps du Renouveau...

Quand Yves laissa retomber ses mains, et qu'il regarda, l'œil hagard devant lui, il poussa un nouveau cri de stupeur!

A quelques pas de lui, dans l'allée de la terrasse, juste devant la tonnelle où il se trouvait, une jeune fille venait d'apparaître: elle marchait lentement, effleurant une fleur, tandis que les rayons du soleil en se jouant au travers de ses cheveux noirs, les faisaient res- plendir comme s'ils eussent été de jais transparent, et ses beaux yeux sem- blaient perdus dans le vague à la pour- suite d'un rêve mélancolique et lointain...

Yves reconnut Mademoiselle de la Forest! Le premier moment de saisiss- ement passé, une idée lui vint: — Jane!... appela-t-il doucement... En entendant prononcer ce mot, elle s'arrêta. — Jane! répéta Yves d'un ton plus tendre encore. — Qui m'appelle Jane? dit-elle; l'amie des petits oiseaux ne porte pas ce nom, c'est Marie... mais pourtant... on m'ap- pelait ainsi jadis... mais non! Et la pauvre folle se prit la tête entre les deux mains, avec un air de souf- france, car depuis longtemps, son cer- veau n'avait fait pareil effort pour rai- ver ou faire ronfler d'anciens souve- nirs d'enfance. — Jane de Lesmeur! dit encore

Yves... Elle se détourna et jeta un regard vide et sans expression vers celui qui lui adressait la parole. — Si le lova alors et s'avança vers elle; cela ne la fit pas bouger. Comme se main droite pendait le long de sa robe, Yves la saisit et met- tant un genou à terre; tout en la fixant de ses yeux remplis d'extase, il lui dit de ses yeux rajeunez-vous pas quand vous étiez toute petite... un château entouré d'une forêt...

— Laissez-moi, je ne me souviens de rien... vos paroles me font mal... Yves continua: — Ne vous rajeunez-vous pas une bonne dame, votre mère qui vous ché- rissait, qui vous dorlotait sur ses ge- noux quand vous étiez fatiguée... ne vous rajeunez-vous pas un petit garçon qui jouait avec vous, à la balle, souvent le soir devant un château?...

Les yeux troubles, la jeune fille com- mençait à se souvenir, mais ne répon- dait rien. — Ne vous rajeunez-vous pas une nuit, qu'une voiture où vous étiez fut attaquée... ne vous souvenez-vous pas de votre cousin Yves, qui s'amusait avec vous? — ... Il me semble... mais... laissez moi...

Elle fit un mouvement pour se déga- ger, et de son cou, une chaînette en or, au bout de laquelle était une petite croix sortit de son corsage. Yves de l'autre main prit l'extrémité du collier et le lui montra: — Si... je me souviens...

Yves, voyant que son pauvre esprit commençait à s'éveiller à la vérité, se tint, pour laisser à ses souvenirs le temps de s'éclaircir et de se raviver. Tout à coup, elle retira sa petite main qu'Yves venait de baiser, et prenant la croix, elle la regarda fixement.

Brusquement, elle la laissa, se prit de nouveau la tête entre les mains, et resta quelques minutes ainsi, tandis qu'Yves, anxieux, attendait le résultat de cette réflexion prolongée. Quand elle eut cessé, elle porta ses mains à sa poitrine comme pour comprimer les battements de son cœur, tandis que ses yeux, bril- lants et comme illuminés, semblaient radieux; alors, elle poussa un cri!

Sa mémoire venait de s'ouvrir sous l'impression des souvenirs impression- nants évoqués par Yves de Kergoat. Sa mémoire venait de s'ouvrir, comme s'ouvrait l'épi de blé mur sous les rayons du soleil d'août...

— Qui, dit-elle soudain, vivacité, je me souviens à présent!... Et les yeux tournés vers le ciel, la tête haute, les mains jointes contre sa poitrine, elle égrenait ses souvenirs d'enfance les uns après les autres, comme s'égrènaient les perles d'un chapelet dont le fil vient de se rompre, tandis qu'Yves de Kergoat, ravi du miracle qui s'opérait, écoutait ses paroles avec bonheur.

— Qui... je revois le château de Les- meur, avec ses tourelles et ses bois, il me semble me rappeler d'une chambre au milieu de laquelle est un grand lit, la tête au mur, tandis qu'à droite et à gauche, je revois... quoi donc? Ah oui! deux petits lits dans lesquels mon cou-

sin et moi nous couchions... je me sou- viens maintenant... le mien est celui qui est le plus près de la fenêtre... Elle s'arrêta quelques instants, tandis que ses yeux, toujours perdus dans les nuages blanchâtres qui se détachent sur le fond bleuâtre du ciel, semblaient revoir au milieu de leurs formes capricieuses, la façade dentelée du manoir de Lesmeur et la chambre où les deux enfants couchaient près du lit de la Comtesse...

Et ses yeux semblaient redéceler le trouble délicieux de son âme... tandis- qu'à ses pieds, Yves, radieux, ne quit- tait pas son joli visage du regard et tenait toujours sa petite main délicate dans les siennes. Et la nature, de même que la mémoire de Jane, semblait secouer son engourdissement hivernal et les oiseaux, joyeux, faisaient entendre sur chaque branche leurs con- corts les plus doux comme lorsque le mois d'avril sème par la campagne ver- dissante des bluets et des pâquerettes...

Et Jane, se rappelant de nouveaux souvenirs, continua: — Qui... je revois une femme aux che- veux noirs... à l'œil doux et tendre... je suis couchée dans mon petit lit et elle vient m'embrasser... comme son baiser est tendre... c'est ma mère qui vient de m'embrasser... il me semble la revoir encore... o maman... pauvre maman! elle doit être morte à présent...

Deux larmes coulèrent de ses beaux yeux, son regard se troubla et elle s'é- vanouit, tomba à la renverse... Yves ja roçut dans ses bras, et l'enlevait comme une plume, il la porta au fond

(A suivre)

sa désertion fut couverte par l'amnistie. Il rentra de nouveau, la tête haute, réhabilité, au 101^e, actuellement en garnison à...

La Guerre Russo-Japonaise

L'état des esprits en Russie

L'agitation contre le gouvernement autocrate du Tsar court dans le peuple russe. Le correspondant du Soleil à St-Petersbourg, raconte l'anecdote suivante, qui est bien caractéristique...

Au Parlement

Chambre des Députés

Séance du samedi 14 Janvier

M. Doumer, le nouveau président, occupe le fauteuil. M. Dejeante a la parole, pour interpellation sur la politique générale. Il dit que l'élection de M. Doumer, a ému le monde ouvrier...

pas su donner le légitime appui, sur lequel ils étaient en droit de compter, ne s'abandonnent pas eux-mêmes. Pleins de courage et de confiance en l'avenir, ils vont continuer la lutte...

Bien instruit de ces dispositions de nos armateurs pour Terre-Neuve, le conseil d'administration de la Société des œuvres de mer, a préparé son navire-hôpital à vapeur le Saint-François-D'Assise...

Le navire-hôpital quittera le Havre, le 15 mars, pour se rendre d'abord en Islande, où il séjournera jusqu'au commencement de mai...

Le conseil d'administration, se basant sur les résultats financiers encourageants de l'exercice 1904, a la ferme conviction que les amis des œuvres de mer le mettront en mesure d'envoyer en croisière le navire-hôpital à l'époque indiquée...

Nouvelles militaires

Appels en 1905

Seront convoqués, pour accomplir une période d'exercices ou de manœuvres...

1^{re} Armée de terre: Les hommes placés dans la disponibilité de l'armée active de la classe 1901; les hommes de la réserve de l'armée active des classes 1895 et 1898...

2^e Armée de mer: Du lundi 3 juillet au dimanche 30 juillet, les réservistes qui font partie des classes 1893 et 1898 ou par suite d'engagement volontaire...

Les armuriers seront convoqués à des époques variables, selon les besoins du service. L'appel comprendra les réservistes des classes 1894 et 1898, les ajournés en 1904, et les dispensés appartenant à la classe 1905.

Œuvres de mer

La société des œuvres de mer vient de clôturer la première période décennale depuis sa fondation en décembre 1894. Ce n'est d'ailleurs qu'un point de repère à marquer, car on ne saurait douter de l'avenir réservé à ces œuvres...

Cependant, après les controverses qui ont marqué la discussion de l'accord anglo-français, des perplexités se sont glissées en quelques esprits sur les conditions nouvelles imposées à nos nationaux pour exercer la grande pêche sur les bords de Terre-Neuve...

On voit donc, sans parler de la grande pêche au large qui se développe dans le golfe de Gascogne, qu'en admettant Terre-Neuve perdue pour nous, il resterait encore des souffrances à soulager, des secours à donner, motifs suffisants pour justifier le rôle des bâtiments hôpitaux.

Mais nos armateurs pour Terre-Neuve, auxquels le gouvernement n'a pas su donner le légitime appui, sur lequel ils étaient en droit de compter, ne s'abandonnent pas eux-mêmes. Pleins de courage et de confiance en l'avenir, ils vont continuer la lutte...

Concert Brun. — Monsieur Louis Brun, baryton d'opéra-comique des Théâtres de Toulouse et de Nantes, accompagné de Madame Blanche Brun, d'opéra, ont donné plusieurs soirées artistiques dans notre ville, à la Salle de la Mairie...

Le soir s'est terminée par Les Noces de Jeannelle. Samedi et dimanche M. et Mme Brun donneront encore deux représentations. Nous engageons fortement le public à y assister, et à venir encourager de leurs applaudissements les trop rares artistes qui viennent égayer les soirées d'hiver de Carhaix.

Accident de voiture. — Dimanche matin, MM. de Jaegher et Le Goff se rendaient en voiture, accompagnés de deux autres personnes, à une partie de chasse. Arrivés en face de Kernigues, sur la route d'Huelgoat, la bête bruta et tomba sur la route, entraînant la voiture; les voyageurs furent projetés par la chute sur le trottoir gauche de la route où leur chute fut mortelle...

Une nouvelle association. — Nous apprenons que des démarches pressantes ont été faites par certains cultivateurs en vue d'obtenir leur signature pour la formation d'une nouvelle association agricole. Si elle aboutit, elle n'est pas de nature à être décevante. Elle justifie, en comptant, peintres, épiceries et bouchers, commerçants, etc., la nouvelle association ne compte que quinze adhérents.

Loterie de Bienfaisance. — Liste des lots: 75. Anonyme, un réveil-matin. 76. M. Croc, une bouteille de champagne; une pendule réveil-matin. 77. M. Vallée, Morlaix, un éventail, une pochette de soie. 78. M. Grenet, lieutenant de vaisseau, une lampe bijou. 79. M. et Mme. L'Hostis, deux coupons étouffe. 80. M. et Mme. Bourgin, une lampe bijou. 81. M. et Mme. Henri, une paire pantouffles bretonnes; un pantalon femme. 82. Anonyme, un sac de voyage. 83. Mme. Couteille, une garniture table de toilette. 84. Anonyme, Guingamp, une robe de laine enfant. 85. Mme Couteille, un panier. 86. M. et Mme. Louis Gourlaouen, un peau de mouton. 87. M. et Mme. Eugène Anthoine, un service de table.

Pour chasser le blaireau. — Le 8 Janvier dernier, quatre personnes de Carhaix, pour se distraire, s'en allèrent à la chasse au blaireau, suivis de leurs chiens. Ils étaient accompagnés par des camarades, qui voulaient détruire ces animaux nuisibles. Un blaireau fut pris vivant et attaché au pied d'un arbre. Les gendarmes survinrent et dressèrent procès-verbal à M. Levenez, et ses compagnons, pour « chasse au blaireau en temps prohibé ». Dans quelle loi, MM. les gendarmes de Carhaix, avez-vous découvert que la chasse au blaireau est une chasse défendue?

Affaire Le Razer. — Le sieur Le Razer, né à Carnoët en 1872, couvreur, nous a communiqué l'autre jour le dossier d'une affaire en réhabilitation, qu'il poursuit depuis quelque temps déjà. Ce dossier comprend plus de 20 pièces, signées d'un grand nombre d'individus. Il nous a prié de vouloir bien en informer le public. A la lecture, les pièces de l'ex-condamné Le Razer, semblent présenter un certain cachet de vérité et de sincérité. Nous n'entreprendrons pas ici de prouver les allégués des dites pièces contre un certain nombre de personnalités de la ville; nous nous contenterons de poser les questions suivantes: Serait-il exact qu'à la base d'une affaire de vol avec effraction commis à Carhaix, par un certain nombre de cambrioleurs, et où fut inculpé, à tort, parait-il, le sieur Le Razer, se trouve la subornation d'un jeune témoin par un agent de la force publique qui lui aurait fourni des victuailles, des boissons et des friandises? Serait-il exact que des agents de la force publique aient pu en compagnie de nombreux consommateurs dans les débits de la ville? Serait-il exact que des ouvriers ont été empêchés de se procurer du travail à cause de cette affaire? Serait-il exact que le témoin suborné a été condamné pour une affaire ultérieure à 5 ans de réclusion — maximum de la peine — dans le but secret de l'empêcher de faire entendre sa voix? Telles sont les allégués du dossier Le Razer.

Tombé dans le canal. — Dimanche soir, le sieur Weck, élusier au Pélem, en Plouguer, en tournée de service le long du hallage, est tombé dans le bassin près de l'écluse de Korvoaldic. Weck, qui était en état d'ébriété, se serait noyé infailliblement sans les secours qui lui furent portés par les gens des environs, qui avaient été témoins de sa chute, et qui réussirent à le retirer hors du canal au moment où il perdait connaissance. Depuis Weck est allé, son état est grave.

Une requête à qui de droit. — On nous écrit: Quelques-unes des routes environnant Carhaix sont vraiment d'un abord peu engageant, et la nécessité seule les fait fréquenter. Mais celles qui accidentent le village de Kerampont, atteignent dans le genre « sale » tout ce que l'on peut imaginer. On nous dit que la commune de Plouguer n'est pas dépourvue de ressources; on pourrait-elle faire un meilleur usage qu'en employant une partie à rendre abordable l'un de ses hameaux les plus importants? Ou tient-elle à ce que ce village reste toujours digne de son nom? La commune de Plouguer a l'avantage de posséder la gare de Carhaix sur son territoire, elle a le droit de s'en montrer fière, mais n'a-t-elle pas aussi le devoir d'en rendre les abords plus praticables?

Lojaded ar Person nevez. — Disul eo bet great gant seremoni vraz e Karnoët lojadec an Aotrou Charles-Eugène Olichon, person nevez ar barrez, an neuz kemeret plas an Aotrou Pinson, red d'ezan kuitañ abalamour d'e iezhed. Da zek heur, ar prozision a iezh da gerc'hat ar person nevez d'ar presbiter. Er penn e oa an Aotrouz Ar Menn, person kanton Kallak, Guillou, person Plourac'h, Herri, person Louhek, Loguellaou, kure Plusquellec, Poozevara, kure Mañ-Keraz; an da e oa douget gant an Aotrouz Renan Derrien, Fransou Goguil, Fransou Treussart ha Fanch Jaffrennou. Merc'hed bihan al leanez da gane kantikou. Aotrou person kanton Kallak an neuz, en eur brezeged dispar hag a ra oner braz d'e wizegezh war ar Prezeg ha war ar Brezoned, prezant ar person nevez d'ar barrezion. Displeget an neuz petra eo ar beleg: den Doue, dre ma lezh plas Jezus-Krist war an douar, ha den ar Bobl, pres dalc'himad da rekour ar glanvourien. An Aotrou Olichon an neuz respontien an neuz neubudik girtou ber ha freaz, hag an neuz eueh et zalud d'ar barrez gant ar gomz a lavare ar Christ d'e ziskibeñ, bewec'h ma n'em ziskueze d'e goude e adavidigezh euz ar Be: Pac rohis! Ar peuh etrezoc'h! Bet an neuz er zonz euz an Aotrou Pinson: « Be-wech e leuin en iliz karc'h-ma, e mean, peh men a zigaso da zont d'in deuz ar person kalonek an neuz savet ané, an cil var egile, gant skoazel bolonte vad an holl barrezion. » Var lere'h an oferer, eur pred an neuz bodet ar presbiter eul loden vad deuz tiehen ar barrez.

Ar dretantant laeret digant ar person, ha lakeet en godel ar Re-Ru. — Kustumi a er dez an traou tout, me-mez deuz ar fallagerez. Tud boazet da blega o c'hein evit reseo tiliou skourje, eo gret benn ar fin ar plas var o diskoaz, ha kaledet o lér; na raint ken forz petra vo gredidione. Evelse c'hoarvez kont gant pobl parroziou Breiz-Izel, ha gant Kerne ispisial. Ar gvechou kenta ma oa bet kleved penoz eun neubud beleien breton a oa bet dilemmet o faemant diganté evit koezel brezeged er gador, ne oa bet er vro holl nemed eur c'hri a vil malloz var ar c'houled louz a skoe evelse ar Vretoned er pez zo an tosta d'o c'haron: o langach koz. Ar beleg laeret en ge-mist a gave en peh koston tu da gester e zifenn ha kalz a dud a zo deut zoken, abalamour d'ar viloni-ze, da guitañ koeleat ar re-vezet ha d'en em renki deuz tu al libertez. Mez allaz, ar Breton a zo brema henvel deuz eun oan, respet d'oc'h, astennet war ar bank etre daouarn ar c'higer. Pa zant ar gontell o vond en c'houg, e tiskrap eun tammik hag e leusk eun neubud blejadennou, mez seul vui ma tiskrap, seul vui e vout ar c'higer war ar gontell, ken a ve bet diwadet korf al lon kez. Pobl foll ha naï ma 'z omp-ni én Breiz-Izel! Denevidoug spontik a ren eur strak-fouet! Gweled bek fri eur Mestr bennag, lakez didant ar Republik, a zo avalec'h evit lakeat paizanted Kerne da gae'hat en o bragouli... Ac'hanta, en parroz Kalandel a zo erret pez a dlee naturalamant errouet. Dre ma lakeint ar Re-Ru da c'honid ar maout, e oa eaz d'an dud gouzout petra

Ar dretantant laeret digant ar person, ha lakeet en godel ar Re-Ru. — Kustumi a er dez an traou tout, me-mez deuz ar fallagerez. Tud boazet da blega o c'hein evit reseo tiliou skourje, eo gret benn ar fin ar plas var o diskoaz, ha kaledet o lér; na raint ken forz petra vo gredidione. Evelse c'hoarvez kont gant pobl parroziou Breiz-Izel, ha gant Kerne ispisial. Ar gvechou kenta ma oa bet kleved penoz eun neubud beleien breton a oa bet dilemmet o faemant diganté evit koezel brezeged er gador, ne oa bet er vro holl nemed eur c'hri a vil malloz var ar c'houled louz a skoe evelse ar Vretoned er pez zo an tosta d'o c'haron: o langach koz. Ar beleg laeret en ge-mist a gave en peh koston tu da gester e zifenn ha kalz a dud a zo deut zoken, abalamour d'ar viloni-ze, da guitañ koeleat ar re-vezet ha d'en em renki deuz tu al libertez. Mez allaz, ar Breton a zo brema henvel deuz eun oan, respet d'oc'h, astennet war ar bank etre daouarn ar c'higer. Pa zant ar gontell o vond en c'houg, e tiskrap eun tammik hag e leusk eun neubud blejadennou, mez seul vui ma tiskrap, seul vui e vout ar c'higer war ar gontell, ken a ve bet diwadet korf al lon kez. Pobl foll ha naï ma 'z omp-ni én Breiz-Izel! Denevidoug spontik a ren eur strak-fouet! Gweled bek fri eur Mestr bennag, lakez didant ar Republik, a zo avalec'h evit lakeat paizanted Kerne da gae'hat en o bragouli... Ac'hanta, en parroz Kalandel a zo erret pez a dlee naturalamant errouet. Dre ma lakeint ar Re-Ru da c'honid ar maout, e oa eaz d'an dud gouzout petra

Ar dretantant laeret digant ar person, ha lakeet en godel ar Re-Ru. — Kustumi a er dez an traou tout, me-mez deuz ar fallagerez. Tud boazet da blega o c'hein evit reseo tiliou skourje, eo gret benn ar fin ar plas var o diskoaz, ha kaledet o lér; na raint ken forz petra vo gredidione. Evelse c'hoarvez kont gant pobl parroziou Breiz-Izel, ha gant Kerne ispisial. Ar gvechou kenta ma oa bet kleved penoz eun neubud beleien breton a oa bet dilemmet o faemant diganté evit koezel brezeged er gador, ne oa bet er vro holl nemed eur c'hri a vil malloz var ar c'houled louz a skoe evelse ar Vretoned er pez zo an tosta d'o c'haron: o langach koz. Ar beleg laeret en ge-mist a gave en peh koston tu da gester e zifenn ha kalz a dud a zo deut zoken, abalamour d'ar viloni-ze, da guitañ koeleat ar re-vezet ha d'en em renki deuz tu al libertez. Mez allaz, ar Breton a zo brema henvel deuz eun oan, respet d'oc'h, astennet war ar bank etre daouarn ar c'higer. Pa zant ar gontell o vond en c'houg, e tiskrap eun tammik hag e leusk eun neubud blejadennou, mez seul vui ma tiskrap, seul vui e vout ar c'higer war ar gontell, ken a ve bet diwadet korf al lon kez. Pobl foll ha naï ma 'z omp-ni én Breiz-Izel! Denevidoug spontik a ren eur strak-fouet! Gweled bek fri eur Mestr bennag, lakez didant ar Republik, a zo avalec'h evit lakeat paizanted Kerne da gae'hat en o bragouli... Ac'hanta, en parroz Kalandel a zo erret pez a dlee naturalamant errouet. Dre ma lakeint ar Re-Ru da c'honid ar maout, e oa eaz d'an dud gouzout petra

Ar dretantant laeret digant ar person, ha lakeet en godel ar Re-Ru. — Kustumi a er dez an traou tout, me-mez deuz ar fallagerez. Tud boazet da blega o c'hein evit reseo tiliou skourje, eo gret benn ar fin ar plas var o diskoaz, ha kaledet o lér; na raint ken forz petra vo gredidione. Evelse c'hoarvez kont gant pobl parroziou Breiz-Izel, ha gant Kerne ispisial. Ar gvechou kenta ma oa bet kleved penoz eun neubud beleien breton a oa bet dilemmet o faemant diganté evit koezel brezeged er gador, ne oa bet er vro holl nemed eur c'hri a vil malloz var ar c'houled louz a skoe evelse ar Vretoned er pez zo an tosta d'o c'haron: o langach koz. Ar beleg laeret en ge-mist a gave en peh koston tu da gester e zifenn ha kalz a dud a zo deut zoken, abalamour d'ar viloni-ze, da guitañ koeleat ar re-vezet ha d'en em renki deuz tu al libertez. Mez allaz, ar Breton a zo brema henvel deuz eun oan, respet d'oc'h, astennet war ar bank etre daouarn ar c'higer. Pa zant ar gontell o vond en c'houg, e tiskrap eun tammik hag e leusk eun neubud blejadennou, mez seul vui ma tiskrap, seul vui e vout ar c'higer war ar gontell, ken a ve bet diwadet korf al lon kez. Pobl foll ha naï ma 'z omp-ni én Breiz-Izel! Denevidoug spontik a ren eur strak-fouet! Gweled bek fri eur Mestr bennag, lakez didant ar Republik, a zo avalec'h evit lakeat paizanted Kerne da gae'hat en o bragouli... Ac'hanta, en parroz Kalandel a zo erret pez a dlee naturalamant errouet. Dre ma lakeint ar Re-Ru da c'honid ar maout, e oa eaz d'an dud gouzout petra

Ar dretantant laeret digant ar person, ha lakeet en godel ar Re-Ru. — Kustumi a er dez an traou tout, me-mez deuz ar fallagerez. Tud boazet da blega o c'hein evit reseo tiliou skourje, eo gret benn ar fin ar plas var o diskoaz, ha kaledet o lér; na raint ken forz petra vo gredidione. Evelse c'hoarvez kont gant pobl parroziou Breiz-Izel, ha gant Kerne ispisial. Ar gvechou kenta ma oa bet kleved penoz eun neubud beleien breton a oa bet dilemmet o faemant diganté evit koezel brezeged er gador, ne oa bet er vro holl nemed eur c'hri a vil malloz var ar c'houled louz a skoe evelse ar Vretoned er pez zo an tosta d'o c'haron: o langach koz. Ar beleg laeret en ge-mist a gave en peh koston tu da gester e zifenn ha kalz a dud a zo deut zoken, abalamour d'ar viloni-ze, da guitañ koeleat ar re-vezet ha d'en em renki deuz tu al libertez. Mez allaz, ar Breton a zo brema henvel deuz eun oan, respet d'oc'h, astennet war ar bank etre daouarn ar c'higer. Pa zant ar gontell o vond en c'houg, e tiskrap eun tammik hag e leusk eun neubud blejadennou, mez seul vui ma tiskrap, seul vui e vout ar c'higer war ar gontell, ken a ve bet diwadet korf al lon kez. Pobl foll ha naï ma 'z omp-ni én Breiz-Izel! Denevidoug spontik a ren eur strak-fouet! Gweled bek fri eur Mestr bennag, lakez didant ar Republik, a zo avalec'h evit lakeat paizanted Kerne da gae'hat en o bragouli... Ac'hanta, en parroz Kalandel a zo erret pez a dlee naturalamant errouet. Dre ma lakeint ar Re-Ru da c'honid ar maout, e oa eaz d'an dud gouzout petra

Ar dretantant laeret digant ar person, ha lakeet en godel ar Re-Ru. — Kustumi a er dez an traou tout, me-mez deuz ar fallagerez. Tud boazet da blega o c'hein evit reseo tiliou skourje, eo gret benn ar fin ar plas var o diskoaz, ha kaledet o lér; na raint ken forz petra vo gredidione. Evelse c'hoarvez kont gant pobl parroziou Breiz-Izel, ha gant Kerne ispisial. Ar gvechou kenta ma oa bet kleved penoz eun neubud beleien breton a oa bet dilemmet o faemant diganté evit koezel brezeged er gador, ne oa bet er vro holl nemed eur c'hri a vil malloz var ar c'houled louz a skoe evelse ar Vretoned er pez zo an tosta d'o c'haron: o langach koz. Ar beleg laeret en ge-mist a gave en peh koston tu da gester e zifenn ha kalz a dud a zo deut zoken, abalamour d'ar viloni-ze, da guitañ koeleat ar re-vezet ha d'en em renki deuz tu al libertez. Mez allaz, ar Breton a zo brema henvel deuz eun oan, respet d'oc'h, astennet war ar bank etre daouarn ar c'higer. Pa zant ar gontell o vond en c'houg, e tiskrap eun tammik hag e leusk eun neubud blejadennou, mez seul vui ma tiskrap, seul vui e vout ar c'higer war ar gontell, ken a ve bet diwadet korf al lon kez. Pobl foll ha naï ma 'z omp-ni én Breiz-Izel! Denevidoug spontik a ren eur strak-fouet! Gweled bek fri eur Mestr bennag, lakez didant ar Republik, a zo avalec'h evit lakeat paizanted Kerne da gae'hat en o bragouli... Ac'hanta, en parroz Kalandel a zo erret pez a dlee naturalamant errouet. Dre ma lakeint ar Re-Ru da c'honid ar maout, e oa eaz d'an dud gouzout petra

Ar dretantant laeret digant ar person, ha lakeet en godel ar Re-Ru. — Kustumi a er dez an traou tout, me-mez deuz ar fallagerez. Tud boazet da blega o c'hein evit reseo tiliou skourje, eo gret benn ar fin ar plas var o diskoaz, ha kaledet o lér; na raint ken forz petra vo gredidione. Evelse c'hoarvez kont gant pobl parroziou Breiz-Izel, ha gant Kerne ispisial. Ar gvechou kenta ma oa bet kleved penoz eun neubud beleien breton a oa bet dilemmet o faemant diganté evit koezel brezeged er gador, ne oa bet er vro holl nemed eur c'hri a vil malloz var ar c'houled louz a skoe evelse ar Vretoned er pez zo an tosta d'o c'haron: o langach koz. Ar beleg laeret en ge-mist a gave en peh koston tu da gester e zifenn ha kalz a dud a zo deut zoken, abalamour d'ar viloni-ze, da guitañ koeleat ar re-vezet ha d'en em renki deuz tu al libertez. Mez allaz, ar Breton a zo brema henvel deuz eun oan, respet d'oc'h, astennet war ar bank etre daouarn ar c'higer. Pa zant ar gontell o vond en c'houg, e tiskrap eun tammik hag e leusk eun neubud blejadennou, mez seul vui ma tiskrap, seul vui e vout ar c'higer war ar gontell, ken a ve bet diwadet korf al lon kez. Pobl foll ha naï ma 'z omp-ni én Breiz-Izel! Denevidoug spontik a ren eur strak-fouet! Gweled bek fri eur Mestr bennag, lakez didant ar Republik, a zo avalec'h evit lakeat paizanted Kerne da gae'hat en o bragouli... Ac'hanta, en parroz Kalandel a zo erret pez a dlee naturalamant errouet. Dre ma lakeint ar Re-Ru da c'honid ar maout, e oa eaz d'an dud gouzout petra

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 2

KOLLOKOU

Entre eun Doktor hag eur Bugel

AN DOKTOR Pelec'h e kafet eur vreg vad? AN BUGEL D'an ne e ranker mont d'he c'herc'had. AN DOKTOR Nag ar merc'hed, va bugel kéz! Ha te c'heuz ounte karantez? AN BUGEL Va zad en deuz va c'helennet. Ne dostañ james ouz merc'hed, Rag tromplous int kalz anezed, Ha kollet ar bed-ma gant. O min a zo douz egis mel, Hag a zeboc'h meur a vugel; Mez ne vezet ket pell ganto, Er giz ar vestl e zint c'hoero.

AN DOKTOR Patra, na hep a brest arc'hant, Da eur mignon hep kaout gwarant? AN BUGEL C'hoant koll en deuz, hervez fason, Hag e arc'hant hag e vignon; Kendev goupez vi, pa brestli, Ha den estren pa c'houlenni. AN DOKTOR An nep a ra eun domeson, Petra sonj-hen en e galon? AN BUGEL Sonjal a ra en devezo Daou c'hement nui eget na ro? Penevert se, serloutanant, Neubud a zen rafe prezant. AN DOKTOR Hag hen zo den e nep kanton, N'en deuz adversour na mignon? AN BUGEL Dibrot den a zo er bed-ma, N'en deuz eur c'har hag er c'hassa! AN DOKTOR Pe diouz piou e ranker tremen? AN BUGEL Diouz vr bed oli, mar be moien Rag ne 'z euz den na ell ober Ha droug ha mad gant an amzer, AN DOKTOR Pelec'h e sao disansion? AN BUGEL E leac'h ma vank soumission. An dud lore'hus a zav ato Eun disput bennag etrezo.

AN DOKTOR Na pe ouz piou na ranker ket Kaout james disput ebet? AN BUGEL Ne dleer kaout gant hini Ma ne eller ket hen trec'hi. Mare'h a zalc'h penn ouz ar gentrou A ra gaou braz ouz e gostou: Ha sol eo den da rezista Ouz neb zo krevoc'h egeta. AN DOKTOR Penoz e fach ar vignoned, Na peur na vezont akordet? AN BUGEL Divar ar gwin peur-hessa E kustumet en eun fach; Ha d'o akordil goude-ze E ranker kaout gwin adare. AN DOKTOR Ha te oar ivez eua gwin? AN BUGEL Re iaouankik e c'hoas va min, Gant an Doktored e lezan, A rei gwel usach anezan. AN DOKTOR N'ep zo pedet da eur banket, Ha n'eo ket sot ma n'en da ket? AN BUGEL Furroc'h e kalz ma chom er gêr, Ma na oar eua dro voder. AN DOKTOR Petra ra an hini a ev re? AN BUGEL Diski d'ar bed oli e zoare,

AN DOKTOR Pa vez sekret, mar bez mezo, Kement a oar a lavaro. Ha kalz c'hoaz avichou ouспен, Pa zao e vanne en e benn. Ar p'roua tout, evet d'ezan, A zo pinvidik emezan; Ha guskonde en deus poan O kaout lod silet da goan. AN DOKTOR Piou a ra d'id gwella cher? AN BUGEL Nep en deus joa oc'h e ober, Digant mignon eo gwel kaout dour Eget gwin digant eun traoutour. AN DOKTOR Mar ez pe arc'hant te cfe gwin Evit beza iaouank da vin; Mez n'ellze eua nemet dour, Abalamour ma zout eur paour. AN BUGEL Me ne meuz nag arc'hant nag aour Ha gouskoule ne don ket paour; Pinvidik on koulz ha nikun, Pa zont kontant euz va fortun, Ha klevet a meuz e peb lec'h Ege gwel dour a bara soch Eget kaout arc'hant leiz an ti, Ma n'eo kontant nep en deuz-hi. AN DOKTOR Piou a zezir ha n'en deuz ket? AN BUGEL Nep a frip ha ne c'hoone ket. Dibrot eo gwel eur prodig O chom pell amzer pinvidik Dibrot ivez eur feneant A zostum kalz euz a arc'hant.

AN DOKTOR Piou zo beo hag en defe naon? AN BUGEL Nep a chom re bell yar e skaoen. AN DOKTOR Piou ne verit ket a zikour? AN BUGEL Nep a zo krenv, ma na labour. AN DOKTOR Petra e avantach ar re baour Var nep en deuz arc'hant hag aour? AN BUGEL Eun avantach hag a zo kaer; N'o deus ket a aoun rag al laer; Rag na weler ket al laeron O vont nemeur en o c'hanton. AN DOKTOR Pelec'h eta e vezont-hi? AN BUGEL Elec'h ma santont c'heuz ganti. AN DOKTOR Piou zo kustum da laerez? AN BUGEL Nep en deuz aou rag paourentez. AN DOKTOR A kreski ra ar voien O kemer madou an estren? AN BUGEL James den ne binvidika Oc'h ober gaou euz e nesa Ar madou drouk akuisitet Na brospertant gant den ebéd.

o'hoarvefe goude : vilonlou a vije great gwasa ma vije gallet d'ar re o deuz ar parti gwir ha mad. Gwelled e momp petra zo bet great da Feliz an Du : gwelomp brema petra zo novo c'hreat d'ar person an Aotrou Raoul. Hidu, vol ma oulet, e ma deut ar c'hiz da ober fator-leres pe delation en gallek. Ar framasoned eo deut ar mod-ze gant barz ar vro, hag evel ma rei eur marmouz ar menez gelouz va ma rei eun den evelse ive ar Ruien diater kollet er bourkigou a hast kemer skourer war pez a ve great gant o cheffou braz en Paris. Hag e ve flatoulet hema-henhont gant, skrivet lizer ama, lizer aze, (lizeriou hep sin vel int kuatin,) denonast tud just ha eon, laket ar fonksionerion dizroug da vea deut fall gant o superiorion,.... Kant feson zo da fatal, pa ve c'hoant da voa hasteloden.

Var ar veleien e vefe desoc'h d'ar Gasteledennou (Pilligoull e rer and a-wochou, en em venji, penevont an neuz lakeot ar Gouarnamant eun arm danjrus etre o daouarn : sufiz eo d'eur c'hoz vestr-skol pe d'eur poufleur bonnag kas lizer d'ar prefed ha laret e komz ar Person Brestonek er Gador, evid ma vo tonnet e bañ digantan. Setu aze 'ta tud ganet en Breiz-Izel, ha na oar o zud nemed brestonek, hag a zeu a volonte vad, dre viz-fall ha dre venjans, da waski en injust war o breudeur...

Labrez pañ eur beleg evit komz Brestonek a zo ober eun insult da gemond den a zo er barroz, penegwir e komzer brestonek dre holl, hag ouspenn-ze, pañ eur beleg a vo miret menez tra war ar c'hontribusionou, hag a vo roet da Bohed la boue' ru da ober chest-vañ, da greski o c'hoarvez diwar gont an dud.

Piou a lak tenno e bañ digant eur beleg breizad! Daou a c'hall hen ober: eur mañ ma n'eo ket fur, hag eur skolaer ma deo venjansus.

Setu c'haoz brema prevenot, Kalanheriz. C'houi, vel kalz a barzioù all, a zo o sikour ar Gigerien da ziwada mañ o c'h-mui ar Vretoned. Digoret ho taulagad keid eo peñt c'hoaz.

Les patrons se sont montrés disposés à donner satisfaction sur presque tous les points. Ainsi, ils ont accepté une augmentation de 0 fr. 25 par jour à tous les ouvriers gagnant moins de 1 fr.

Réunis à la salle du Musée, les ouvriers ont refusé d'accepter ces offres raisonnables et ont décidé la grève générale tant que les patrons n'auront pas accepté l'ensemble des revendications et que toutes les corporations n'auront pas eu satisfaction. Cette règle n'a pas été appliquée aux Typographes et Travailleurs du Livre qui furent laissés libres de travailler.

Dans la soirée du lundi, le maire de Quimper, M. Le Hars, a fait afficher au village l'avis suivant.

« Des entraves à la liberté du travail ayant été commises, le maire de Quimper a le devoir de rappeler à ses concitoyens que si le droit de grève est inscrit dans nos lois et que nul ne doit y porter atteinte, le droit de travailler n'est pas moins inviolable. Ainsi, les ouvriers qui sont d'avis de cesser le travail en ont indiscutablement le droit; mais les ouvriers qui veulent travailler ont le droit de le faire sans que personne puisse les en empêcher. Entraver le travail d'autrui, employer la pression, la menace et surtout la violence pour débiter les ouvriers qui veulent travailler, constituent le délit d'entrave à la liberté du travail, délit prévu et puni par la loi.

La municipalité de Quimper comminait l'honnêteté foncière et le bon esprit des ouvriers de Quimper, est certain que les présents conseils seront suivis par ses concitoyens et elle fait un pressant appel à la sagesse de la population ouvrière, et en particulier à celle des syndicats, pour le maintien de l'ordre dans les rues de la ville ».

La grève a continué mardi 17. Voici les corporations d'ouvriers qui sont en grève et qui ont soumis leurs revendications aux patrons :

(1) Les ouvriers du bâtiment, (2) les selliers, (3) les boulangers, (4) les charbonniers, (5) une partie des ouvriers boulangers, (6) deux cents ouvriers groupés sous le nom de « Syndicat de l'Alouette ».

Les Travailliers du Livre ont continué le travail, mais leurs délégués ont soumis directement leurs demandes aux Imprimeurs.

Mardi, à 8 h. 30 est arrivé de Nantes, le citoyen Bruon qui a été escorté par une foule considérable. La mission de ce citoyen était de prêcher la grève générale.

La journée de mercredi a été cependant assez calme. Les grévistes vont en effet leurs ressources s'épuiser, et par ailleurs, les bons ouvriers se montrent impatients de recommencer le travail.

Les patrons se montrent assez disposés à faire les concessions offertes dès le début, les seules possibles pour le moment.

Le Préfet a conseillé la calme aux grévistes et a promis un arbitrage.

La grève ne prendra donc pas les proportions que l'on craignait d'abord.

(3) Troisième allégation : « Nous apprenons que les délégués cantonnais ont adressé un rapport circonstancié à l'autorité pour que M. le Maire soit mis en demeure etc. »

Ceci constitue un véritable acte de délation locale. Mais c'est bien dans la tradition des bourgeois ministériels et anticatoliques. Aussi ne faut-il pas s'en étonner outre mesure.

Postscriptum. — Comme dit le Breton Socialiste, tous ces bourgeois, prétendus délégués du peuple, ne sont en réalité que de vulgaires châtiments. Ils savent siffler et puis c'est tout.

Le Breton Socialiste leur annonce qu'il se paiera un binou pour les faire aussi danser un peu; Ar Bobl se paiera alors une bombe, et se permettra de temps à autre de jouer quelques petits ais bretons aux oreilles de ces « rats dans le fromage », qui ont la haine innée de tout ce qui n'est pas de leurs petits clubs, et par le fait, de tout ce qui sent breton.

— Avis. — Le Maire de Morlaix rappelle qu'à l'avenir, il y aura foire aux chevaux, au Poullit, tous les seconds samedis de chaque mois.

La 1^{re} s'est tenue le samedi 14 janvier courant.

— Etat-civil du 12 au 19 Janvier 1905. — NAISSANCES : Jean Fleury. — Alphonse Perrec. — André et Germaine Huet. — Madeleine Avril. — Francis Becam. — Reconnaissance-Catherine Piron.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

MARIAGES : Néant. Décès : Marie Le Bras, 55 ans. — Madeleine Plisson, 7 mois. — Joséphine Levasseur, 55 ans. — Jean Minor, 29 ans. — Françoise Malo, 25 ans. — Philomène Caroff, religieuse des Ursulines, 53 ans. — Marguerite Quémené, 80 ans. — Joseph Rolland, époux de Fanny Le Bars, 46 ans. — Marguerite Geoffroy, épouse de René Troadez, 79 ans.

— Concours du Nord-Finistère. — Le grand concours départemental d'animaux gras et reproducteurs, des espèces bovine et porcine, aura lieu à Landerneau, le lundi 13 février prochain, à dix heures.

Les ressources sont les suivantes : Subvention du gouvernement de la République, 500 fr.; subvention du conseil général, 710 fr.; subvention de la société d'agriculture, 370 fr.; subvention de la ville de Landerneau, 50 fr. Soit au total, 1.630 fr.

LESNEVEN Adjudication. — Le samedi 14 courant a eu lieu, à la mairie de Lesneven, l'adjudication des travaux de construction, appareils et entretien pour canalisation des eaux potables de la ville et des particuliers.

Plusieurs soumissionnaires étaient présents. M. Albert Heurtault, entrepreneur de plomberie et couvertures à Mollaix, ayant offert le rabais maxima, a été déclaré adjudicataire de toutes installations et fournitures.

LANEUVR — An Aotrou Doklor Ar C'hoz, agent-vaer e Lanveur a zo bet dekoret ofiser Akademi.

GUERLISKIN — Les membres de la société des courses, ont constitué comme suit le Comité :

Président, M. le docteur Quééré, maire; vice-président, M. Stanislas Guillou; trésorier, M. Le Barzic, notaire; secrétaire, M. Le Bras, secrétaire de mairie.

Ont été choisis par le comité comme commissaires des courses : MM. Emile Gourvil, Léon Le Barzic et Joseph Tilly. M. Nicol, adjoint, a été nommé président d'honneur et commissaire général des fêtes et M. Désiré Bréban, secrétaire.

Les courses sont fixées au dimanche 23 juillet.

PLEUVIAN — An tan. — An tan-gwall a zo bet krogel en eur verc'heri d'An Aotrou Lucas, barner en Perroz, ha da vugale Lahaye, deuz Pleuvian.

Ar c'holl a c'ha da zaou vil lur.

GUEMENE Election au conseil général. — M. Brard, industriel à Pontivy, candidat républicain, a été élu dimanche conseiller général de Guéméné par 620 voix de majorité, contre M. Le Corre, cultivateur, candidat libéral. Voici les résultats de l'élection par commune :

M. Brard M. Le Corre

Guéméné 299 61

Langouët 148 111

Lignol 279 55

Locmalo 93 177

Porsguen 61 32

Ploërdut 414 251

St-Garadec-Trégomel 146 148

Saint-Fuglual 72 136

Le Croesty 143 64

Total 1655 1035

M. Brard dit dans ses remerciements aux électeurs :

« Vous savez que dans ma poitrine bat un cœur de sincère républicain, mais je saurais vous prouver, aussi, que dans mes veines ne circule que du sang de vrai breton. »

Nous en prenons bonne note.

HENNBONT — De nouvelles contestations s'étant élevées au sujet du règlement accepté il y a huit jours, par les ouvriers des forges de Lochrist, près d'Hennebont, une nouvelle grève a éclaté.

HAUTE-BRETAGNE SAINT-BRIEUC Les établissements fermés dans les Côtes-du-Nord. — Voici la liste, d'après le Journal Officiel du 18 Janvier, des établissements du département des Côtes-du-Nord qui devront être fermés avant le 1^{er} octobre 1905 :

Les religieuses du Sacré-Cœur de Jésus, de Paris; l'école du Sacré-Cœur, rue Saint-Benoit, à Saint-Brieuc.

Les Filles de la Croix de Merdrignac: école de Merdrignac.

Les Filles du Saint-Esprit, de Saint-Brieuc: les écoles de Pludual et de Tréguenec.

Les Filles de Saint-Vincent-de-Paul, de Paris; l'école d'Erquy.

— Banquet de l'A. L. P. — L'Action Libérale Populaire a tenu une importante réunion samedi soir, rue Lécuyer, à Saint-Brieuc, sous la présidence de M. Olivier, député de Guingamp, et de MM. Le Marescal, Roussin, Bienvenue et Paturel.

Quatre cents personnes assistaient au banquet. D'importants discours ont été prononcés: les orateurs, particulièrement MM. Olivier et Paturel, ont été acclamés. La réunion fut un succès sans précédent.

PARIS Les Bretons émigrés

Disparition d'une jeune Bretonne. — Une jeune domestique, nommée Maria Cloarec, âgée de quinze ans et demi, qui était depuis plusieurs mois au service des époux D., demeurant 12, passage Dulac, n'a pas reparu chez ces derniers depuis le 4 janvier dernier. Maria Cloarec, qui était sortie ce jour-là pour aller rendre visite à des amis, n'a été vue nulle part. Ce qui laisserait croire que la jeune fille n'est pas partie de son plein gré, c'est que sa malle, contenant tous ses vêtements ainsi que ses économies, est restée chez ses patrons.

M. Raynaud, commissaire de police du quartier Necker, a été aussitôt informé ainsi que le service de la sûreté. Les recherches faites jusqu'à ce jour, n'ont donné aucun résultat.

Chronique agricole

MÉRITE AGRICOLE

Le ministre de l'agriculture vient de donner le ruban de chevalier du Mérite agricole à :

M. Bourhis Louis, propriétaire cultivateur, maire de Pontbrou (Finistère) 30 ans de pratique et nombreuses améliorations agricoles.

M. Elieucet Yves Marie, cultivateur, adjoint à Saint-Gadou (Finistère), membre du jury en de nombreux concours agricoles, 45 ans de pratique.

M. Le Davay, lieutenant au 71^e régiment d'infanterie à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); services rendus à l'enseignement agricole dans l'armée.

M. Le Saout (Joseph), cultivateur à Plouguenven (Finistère); services rendus à l'élevage; 25 ans de pratique agricole.

M. Messager (Jean), cultivateur à Commana (Finistère); améliorations agricoles; 45 ans de pratique.

M. Robbe (Georges-Auguste), vétérinaire sanitaire à Morlaix (Finistère); ingénieur agronome, inspecteur de l'abattoir et des foires et marchés; 46 ans de pratique vétérinaire.

Ont obtenu la médaille d'honneur agricole :

M. Guezellou (Jean-Yves-Marie), chez M. Tanguy, à Plouigneau (Finistère).

M. Malgorn (Jean-Marie), chez M. Perrot, à Morlaix (Finistère).

Mlle Meury (Marie-Jeanne), chez M. Péron, à Plouégat-Guerrand (Finistère).

An sujet des attelages

Voici un article d'un règlement datant du 30 mai 1851, que la plupart de nos cultivateurs ignorent certainement; défense est faite d'atteler plus de cinq chevaux à des voitures à deux roues servant au transport des marchandises. Pour tout contrevenant la peine est de 5 à 30 fr. d'amende.

Tout récemment des cultivateurs des cantons de St-Nicolas-du-Pélem et de Corlay se sont vu dresser procès-verbal pour avoir attelé à six. Dans tous ces attelages il y avait des bœufs et des chevaux.

La loi de 1851 est silencieuse sur la cas des bœufs. Mais le Conseil de Préfecture des Côtes-du-Nord vient de rendre des arrêtés condamnant à cinq francs d'amende des cultivateurs ayant attelé six bêtes (bœufs et chevaux).

En rendant compte de cette décision, nous croyons rendre service aux cultivateurs, notamment à ceux de la Cornouaille et du Pays de Vannes.

FOIRES

De la semaine en Basse-Bretagne

COTES-DU-NORD. — 27, Lanvollon; 28, Guingamp.

FINISTÈRE. — 23, Lanvéoc, Pleyber-Christ, Plouégat-Guerrand; 24, Irivillec, Saint-Divy; 25, Comfourt; 26, Berven, en Plouzévédé, Gouesnou, Le Cloître, Pouldreuzic, Plougastel-Daoulas, Rosperven; 28, Le Cloître-Pleyben, Loc-Eguiner-Saint-Thégonne, Plouvoarn.

MORBHAN. — 23, Colinhac, Le Faouët, Pontivy; 25, Seglien, Vannes; 26, Guéméné, Saint-Laurent; 27, Muzillac; 28, Baud, Kernaseleden en Saint-Garadec.

HAUTE-BRETAGNE

Le marché, d'abord très ferme, témoigne en fin de séance de moins bonnes dispositions.

Notre 3 0/0 s'inscrit à 98.12. C'est le 11 février prochain qu'aura lieu le nouvel emprunt de la Ville de Paris de 100 millions de francs, représenté par des obligations de 400 fr., produisant un intérêt de 2 3/4 0/0, soit 11 fr.

Ces titres qui seront émis aux environs de 385 fr., participeront à deux tirages annuels, comprenant chacun un lot de 100,000 fr., deux lots de 25,000 fr. et cinquante lots de 1,000 fr., soit au total, 400,000 fr. de lots.

Extérieure 91.45. Turc 89.17. Fonds russes, sans changements marqués. Etablissements de crédit activement

traités. Comptoir d'Escompte 647. Société Générale 635.

Le Rio est soutenu à 1600. Capillats Copper, 47, demandé.

DERNIÈRE HEURE

LA DÉMISSION Du Ministère Combes

Mercrèdi à onze heures, les ministres du Cabinet Combes se sont rendus à l'Élysée, pour remettre leur démission entre les mains du Chef de l'Etat.

Le Président l'a acceptée. M. Combes a joint à la démission, une lettre cachetée, à l'adresse de M. Loubet, et où il se permet, cynique jusque dans la retraite, de dicter au Président de la République, la ligne de conduite à tenir.

Cette lettre est également un plaidoyer pro domo, où M. Combes se donne le beau rôle, et pose au petit Napoléon, au sauveur de la République. « J'ai été traqué depuis 18 mois... Les coalisés ont failli désagréger le bloc... J'ai tenu pied à pied... Je luttai encore, si je ne prenais conseil que de mes sentiments », etc. Il termine en exprimant que le ministère de demain continuera l'œuvre entreprise par lui.

Le Président de la République a aussitôt fait appeler M. Fallières, président du Sénat, et M. Doumer, président de la Chambre. Leurs entrevues dureront probablement jusqu'à la fin de la semaine. Le Président s'entretiendra aussi avec les présidents des groupes républicains de gauche, pour arriver à arrêter le choix de l'homme d'Etat qui aura mission de constituer un nouveau Cabinet.

La gauche radicale a voté une adresse de sympathie et de reconnaissance à M. Combes. Ce même groupe a déclaré qu'il n'accorderait sa confiance qu'à un ministère recréé entièrement dans la majorité du bloc.

On continue à penser que M. Rouvier sera ministre de l'Intérieur, et que parmi ses collaborateurs se trouveront MM. Sarrien, Barthou, Delcassé et Thomson.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Dans les milieux japonais on pense qu'une bataille décisive aura lieu sous peu entre Oyama et Kouropalkine.

NogI envoie des renforts de Port-Arthur à Moukden en toute hâte.

LA CLOTURE DE LA CHASSE

La clôture générale de la chasse à été fixée au dimanche 29 janvier 1905 dans les départements où elle est encore ouverte: le Finistère, les Côtes-du-Nord, le Morbihan.

La chasse à courre, à cor et à cri, restera ouverte jusqu'au 31 mars, ainsi que la chasse du gibier d'eau.

M^{me} V^e LE TROADEC

Place de la Mairie CARHAIX

A l'avantage de faire connaître qu'elle a ouvert, à l'angle de la Place du Champ-de-Bataille, et de la Rue du même nom, un magasin de Pâtisserie.

Gâteaux frais tous les jours vers 11 heures. Craquelins également frais, les mardi et vendredi de chaque semaine.

AVIS

Monsieur Paul Gourlaouen, représentant à Carhaix, a l'honneur d'avertir sa clientèle que désormais il vendra les Boissons pour son compte personnel, et non plus au compte de la maison (Person) de Morlaix. M. Person continuera cependant, comme par le passé, à être son fournisseur.

VIENT DE PARAÎTRE: L

AU SAINT-MAURICE

Teinturerie Pralienne

ROLLAND-LE BIHAN

13, Rue de Brest, 13

(Près la Poste). - MORLAIX (Finistère)

Teintures en tous Genres NETTOYAGE A SEC ET HYGIENIQUE Peaux, Fourrures etc.

Mme V. ROLLAND, tient à la disposition de sa clientèle un appareil de désinfection à la formol, adopté par la commission d'hygiène. La désinfection se fait sans enlever de l'appartement ni meubles, ni tentures, etc., le gaz n'altérant rien.

L'appareil détruit, en outre, les insectes nuisibles (punaises, cafards, etc.) Mme V. Rolland prévient qu'elle fait aussi le retour des colis franco par toutes les voies.

SCULPTURE EN TOUS STYLES

Meubles Bretons

KERAUTRET Jean

3, Rue Gambetta, 3 MORLAIX (FINISTÈRE)

Menuiserie - Ebénisterie

"LES MUTUELLES DU MANS"

Assurances eneb d'an Tan Gwall: KEF SINDIKAJOU

Lahouerien-Douar Franz ENEB DA WALL ZARVOUDOU AL LABOUR-DOUAR

"MUTUELLES FRANÇAISES" EVID AN AKSIDANCHOU

Assurances war ar Vues H. DEBROISE

DIREKTOUR EVID AN VRO-MA Er C'habusined PLOUIAN

E-tal Montroulez Goulem a rer Ajanted gouest dre ar c'hontre.

A. CROC

Rue Fontaine-Blanche, CARHAIX

Dépôt de la Machine à coudre "NEW-HOME"

Vente avec forte remise, garantie 5 ans.

Ar gwella mekanik-da-vrial eo an «New-Home».

Gwarantisset eo e-pad 5 bli.

ERWAN HERNOT

Kizeller Kalvariou

KROAZIOU HA MEIN-BEZ

War ar Men-Benez Ha war ar Marbr;

Bet Medalennet SEIZ GWEC'H WARNUGENT;

Ru LANNDRÈGER LANNHUON

Kalvar Lanndrèger ha Kalvar ar Vretoned en Louz a zo deul er-meaz deuz Ti HERNOT.

Grand Choix d'Armes

COUPELLERIE

Nouvelles MACHINES à COUDRE

AMÉRICAINES

DÉPOSITAIRE DES MARQUES

HOWE GRITZNER

GARANTIE SÉRIEUSE

Vente à terme - Réparations

MARIE AINÉ

PLACE EMILE-SOUVESTRE

et 1, RUE PCNT-NOTRE-DAME,

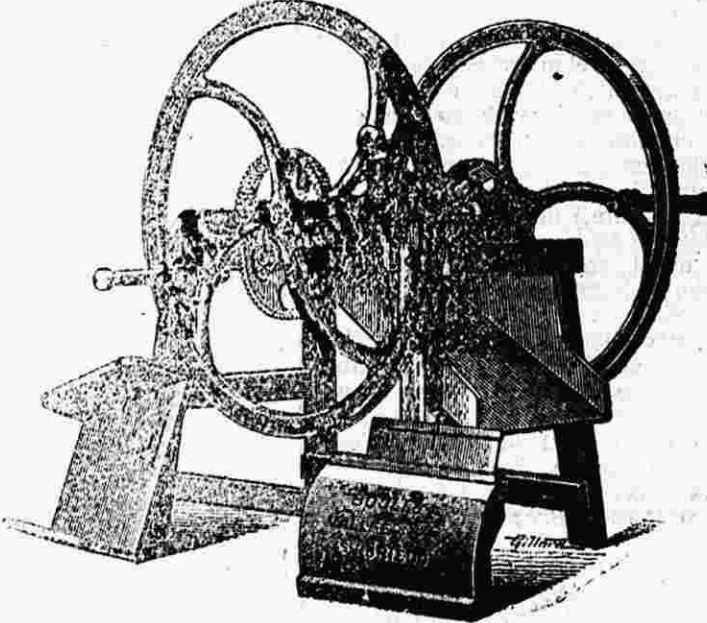
MORLAIX (Finistère)

Fonderie et Ateliers BOULLÉ

Boulevard National, SAINT-BRIEUC

VALLÉE FRÈRES, INGÉNIEUR E. C. P. Suc^{rs}

Nouveau broyeur d'ajones à 2 coupes Modèle 1905, h. s. g. d. g.



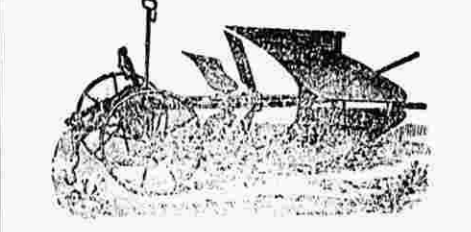
Catalogue franco sur demande

Advertisement for 'DÉPURATIF MEXICAIN' (Mexican Purifier) by 'AU PILON D'OR' pharmacy. Includes text about its effectiveness for various ailments and a list of symptoms treated.

A VENDRE De suite, Bon marché UN CHAR-A-BANCS Genre Dog-car, très solide. Très bonne occasion, pressé. S'adresser à M. Le Troadec, place de la Mairie.

Comptoir Agricole de Bretagne Ch. MARÉCHAL

21, Boulevard National à St-BRIEUC MACHINES AGRICOLES & INDUSTRIELLES Engrais et semailles - Huiles et graines Téléphone: - Adresse télégraphique: 2-26 MARÉCHAL - St-BRIEUC



Spécialités: Charrues et semoirs Rud-Sack. - Hersees et extirpateurs Puzent. - Barattes Lister, Bèrmeuses Lanz. Machines à vapeur Weyher et Richemond. Le véritable brabant Melotte la charrue et le semoir Rud-Sack se trouvent seulement chez M. MARÉCHAL. - Exiger la marque MELOTTE et RUD-SACK sur ces instruments. Vente à l'essai, mise en train gratuite. Toutes machines garanties contre tout vice de construction et de bon fonctionnement. - Catalogues, franco, sur demande. Représentants du comptoir à Carhaix: M. V. GUILLOU et Fils, sur le Château. Forge et Charronnage

Advertisement for Albert HEURTAULT, plumber and contractor. Includes text about services offered, contact information, and an illustration of a water heater or boiler.

Advertisement for 'PRÊTS AUX COMMERÇANTS, INDUSTRIELS, CULTIVATEURS, TOUS GENS SOLVABLES, ETC.' by G. ROGER, Mandataire Général. Includes details on loan terms and contact information.

Advertisement for 'Opérations de Banque et Escompte' by G. ROGER. Details services for capitalists and offers of loans.

Advertisement for 'ON DEMANDE' (Seeking) and 'P. TISSIER' (Dentist). Includes details for a partner in a business and dental services.

Advertisement for 'MAGASINS D'HABILLEMENTS POUR HOMMES, JEUNES GENS Et Enfants' at 'AU PHARE - MORLAIX'. Promotes a large winter sale of clothing.

Advertisement for 'Pianos - Musique - Instruments' by A. DAVID. Promotes a variety of musical instruments and services.

Advertisement for 'FORCE SAINTE' (Holy Power) medicine. Includes an illustration of a figure and text describing its benefits for various ailments.

Advertisement for 'MESTR' (An HOLL LOUZEIER da GREVAAT) and 'LOUZOU EVIT AN DOKEN'. Promotes a medicinal product for health and vitality.

Advertisement for 'VERMICIDE SORET' (Vermicide Soret) medicine. Promotes its effectiveness against various parasites and diseases.

Advertisement for 'Horlogerie et Bijouterie' by J. HARDY. Specializes in watches and jewelry, with a focus on Swiss and Besançon watches.